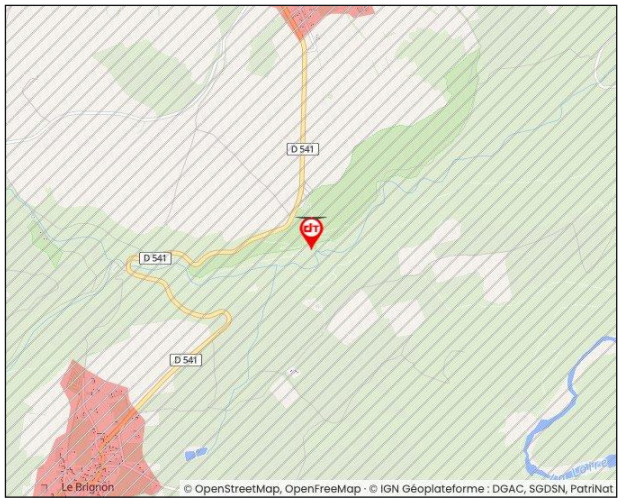
Cascade de la Beaume à 900m d'Altitude

Montagne · Haute-Loire

Coordonnées GPS	44.94275, 3.89075
Altitude	828 m
Hauteur maximale	50 m max
Accès	Accès non précisé
Aérodrome le plus proche	Aérodrome de Le Puy-Loudes 18 km, direction NO · spot 5 m plus bas
Référence du spot	314621



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	07:13	07:45	17:14	17:46	9 h 29	07:45–08:30 · 16:29–17:14
Mer. 18 nov.	07:14	07:46	17:13	17:45	9 h 27	07:46–08:31 · 16:28–17:13
Jeu. 19 nov.	07:15	07:47	17:12	17:44	9 h 25	07:47–08:33 · 16:27–17:12

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aérodrome de Le Puy-Loudes	Aéroport	18 km, direction NO	832 m

Description

La Cascade de la Beaume, Une balade rafraîchissante dans un site spectaculaire ! La cascade se situe près du village d'Agizoux, à 900 mètres d'altitude, entre Solignac-sur-Loire et le Brignon par la RD 54. Elle est le résultat de l'érosion : les eaux de la rivière Ourzie entaillent le basalte du plateau et jaillissent du haut de la falaise pour retomber 27 m plus bas et donner naissance à la Beaume, affluent de la Loire. Agréable promenade avec plateforme belvédère . Coulées de lave-La vallée du basalte. Le chemin vous entraîne à travers des parois de roches sombres qui représentent les anciennes coulées de lave constituant le vaste plateau volcanique qui vous surplombe. C'est le ruisseau qui au cours de son histoire a creusé suffisamment pour ne laisser en place que d'imposantes falaises où dominent les orgues volcaniques. Le site de la cascade témoigne du travail d'usure entamé par le …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=314621

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=44.94275&lon=3.89075
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.